

# ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

## RAPPORT DE GESTION 2024



du Comité de direction  
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois



# **PREAVIS N°02 - 2025**

## **du Comité de direction**

### **au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c et 125b) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2024.

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Organisation.....</b>	<b>6</b>
1.1 Organigramme du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 .....	8
<b>2. LES AUTORITES .....</b>	<b>9</b>
2.1 Le Comité de direction - Législature 2021-2026.....	9
2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2021-2026 .....	11
2.3 Séances du Conseil intercommunal.....	12
<b>3. RÉSUMÉ DES COMPTES 2024 .....</b>	<b>13</b>
3.1 Résultat d'exercice .....	13
3.2 Analyse des charges de fonctionnement .....	13
3.3 Analyse des revenus .....	14
3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques.....	14
3.5 Conclusion.....	15
<b>4. DIRECTION .....</b>	<b>17</b>
4.1 Ressources humaines .....	17
4.2 Personnel du service .....	18
<b>5. DIVISION ADMINISTRATIVE .....</b>	<b>20</b>
5.1 Section Police administrative .....	20
<b>6. DIVISION OPERATIONNELLE.....</b>	<b>30</b>
6.1 Chef Sécurité publique.....	30
6.2 Section Police mobile.....	30
6.3 Section Police territoriale .....	34
6.4 Unité Radar .....	38
6.5 Unité Garde-parcs .....	39
<b>7. DIVISION TECHNIQUE ET LOGISTIQUE .....</b>	<b>40</b>
7.1 Signalisation Routière (SR).....	40
<b>8. CONCLUSION.....</b>	<b>42</b>

# GLOSSAIRE

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
APOL	Association Police Lavaux
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration Renforcée
CP	Code pénal
CPC	Commission de police et des contraventions
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
EMCC	Etat-Major cantonal de conduite
FOCO	Formation continue
GDM	Gendarmerie
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LProP	Loi sur la protection de la population
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
OPV	Organisation policière vaudoise
ORCA	Organisation en cas de catastrophes
PEF	Policier En Formation
PEL	Police Est Lausannois
PCV	Police cantonale vaudoise
POLCOM	Police communales vaudoise
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
REGIO	Projet Police Ouest Lausannois - Gendarmerie
RGPI	Règlement général de police intercommunal
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière
SSB	Socle sécuritaire de base

## 1. Organisation

---

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

Au niveau technique, le Corps de police est composé de cadres diplômés et certifiés ISP, de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant, chef de service, soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter par l'élaboration d'un budget d'une part, mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

## Considérations générales

---

Durant l'année, et dans le cadre de la police coordonnée, les effectifs de Police Est Lausannois (PEL) ont régulièrement été sollicités pour renforcer différents dispositifs sécuritaires sur le Canton, notamment pour les championnats suisses de football.

Nous pouvons également citer l'engagement de collaborateurs de Police Est Lausannois dans le cadre du WEF à Davos et lors du sommet sur la paix en Ukraine organisé au mois de juin au Bürgenstock (Suisse centrale). Ces manifestations ont nécessité l'engagement de policiers issus des corps de police communaux et de la Police cantonale vaudoise.

## Collaboration PEL – POLICE LAVAUX

---

La collaboration opérationnelle entre les entités de Police-secours a cessé au 31 décembre 2023. Toutefois, les patrouilles de ces deux corps de police ont continué cette année à se prêter « main-forte » lors d'événements nécessitant rapidement des policiers. Les réflexions sur une mutualisation pérenne des unités opérationnelles devraient se poursuivre ces prochaines années avec comme objectif de pouvoir mettre en place à terme un projet réaliste, efficient, qui puisse répondre en finalité aux attentes des citoyens et aux exigences de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV ; BLV 133.05) du 13 septembre 2011, tout en conservant l'autonomie politique et organisationnelle de nos associations.

Sous l'impulsion des Commandants de police, deux rencontres « informelles » ont été mises sur pied en automne dans le cadre d'un rapprochement des divisions administratives. Les collaborateurs de ces divisions ont ainsi pu échanger sur les différentes pratiques en place dans leur corps de police respectif, ceci afin de pouvoir améliorer d'éventuels processus internes. Ces échanges vont se poursuivre en 2025.

## Formation

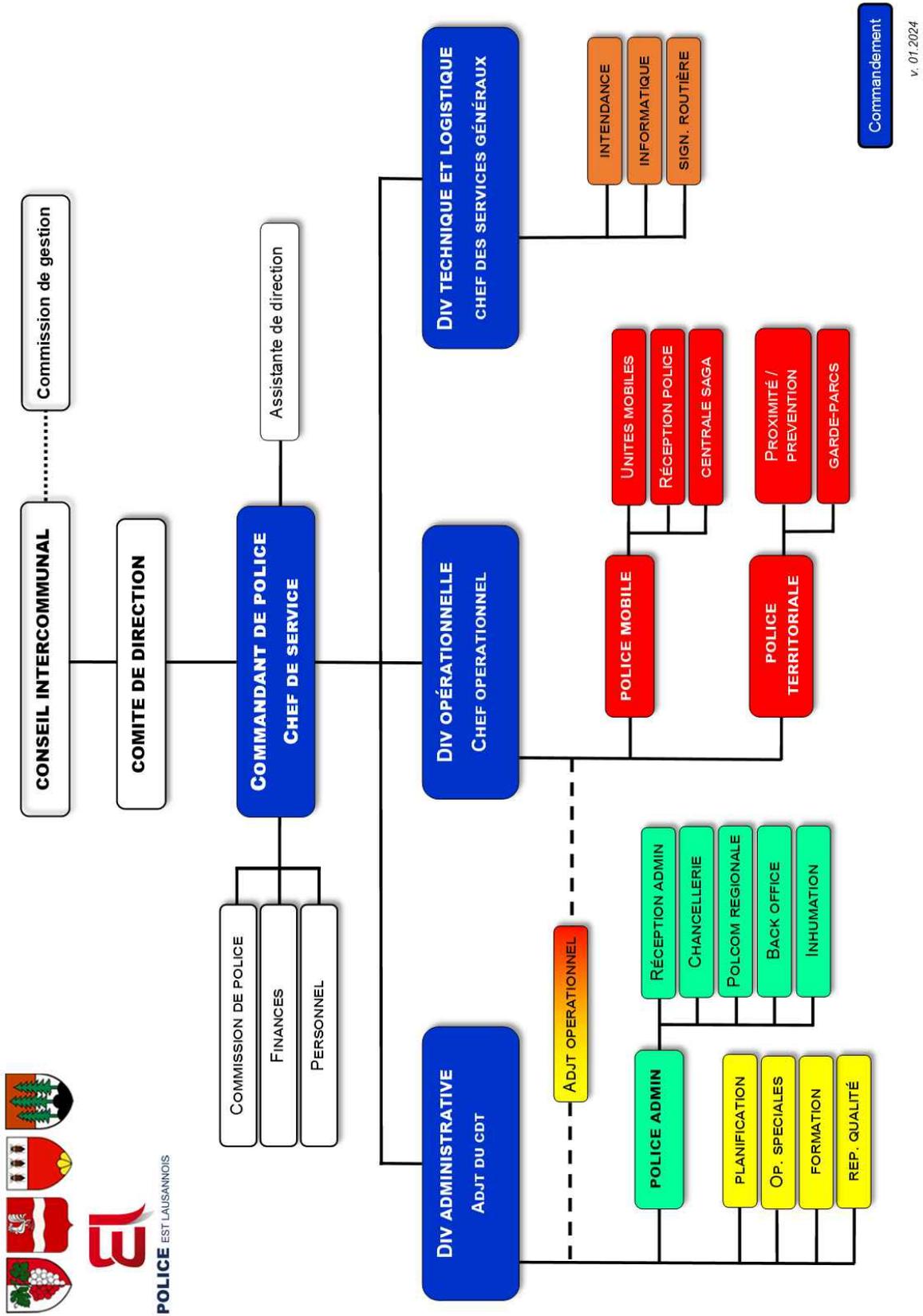
---

L'Organisation policière vaudoise a permis de poursuivre la formation permanente au sein de l'ensemble des polices vaudoises, notamment dans les domaines du tir, de la sécurité personnelle et des premiers secours (BLS-AED / Usage des moyens de secours comme le défibrillateur). Cette formation partagée a permis aux collaborateurs des corps de police volontaires de suivre des entraînements communs, permettant de gagner ainsi en efficacité (planification simplifiée des moniteurs) et de bénéficier d'un enseignement identique.

Au mois d'août 2024, après avoir réussi leur examen de capacité opérationnelle (ECO) au terme de leur 1<sup>ère</sup> année académique à l'École de police de Savatan, nos trois aspirants ont rejoint une unité de Police-secours pour leur 2<sup>ème</sup> année in situ en tant que « policier en formation » (PEF). Cette année sur le terrain doit leur permettre de mettre en pratique les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.) et ainsi de se présenter aux examens du Brevet Fédéral en août 2025.

En septembre 2024, deux aspirants policiers ont rejoint l'Académie de Savatan pour leur 1<sup>ère</sup> année théorique.

# 1.1 Organigramme du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024



## 2. LES AUTORITES

---

### 2.1 Le Comité de direction - Législature 2021-2026

---

#### 2.1.1 Message du Président

Les mots « Servir et protéger » nous paraissent simples en apparence, mais traduisent l'engagement quotidien des collaboratrices et collaborateurs de la Police Est-Lausannois. L'année 2024, 13<sup>ème</sup> exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, aura été, une fois encore, marquée par des défis nombreux, mais surtout par la détermination sans faille des équipes à garantir la sécurité et la tranquillité publique. Non seulement sur le territoire de nos quatre communes, mais aussi au-delà lors d'engagements divers.

Thomas Jefferson écrivait : « *Le prix de la liberté est une vigilance éternelle* ». Cette vigilance, nous devons la cultiver chaque jour que cela soit sur le terrain, lors d'interventions, mais aussi dans la proximité avec la population. Dans un contexte où les attentes en matière de sécurité sont de plus en plus élevées, notre engagement demeure essentiel.

Les statistiques de la criminalité publiées pour 2024 confirment l'importance de cet engagement. En effet, depuis 2021, nous observons une augmentation du nombre d'infractions, d'abord légère, puis plus marquée depuis 2023, dans le canton de Vaud. En 2024, 72'762 infractions au droit fédéral ont été dénombrées soit une augmentation de 17% (62'375 infractions en 2023). Parmi ces infractions, 64'015 pour le Code pénal (CP) ce qui représente une augmentation de 19% (53'678 en 2023) ; 2'522 infractions pour la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) soit une augmentation de 21% (2'088 en 2023) ; 5'817 infractions pour la Loi sur les stupéfiants (LStup) soit une diminution de 4% (6'056 en 2023).

Toutefois, certaines catégories d'infractions, comme la criminalité numérique (+40 %) et les violences domestiques (+12 %), ont continué de croître, soulignant la nécessité d'une vigilance accrue et d'une adaptation constante des méthodes de travail.

Ainsi 2024 a été une année d'évolution et d'initiatives stratégiques : anticipation et consolidation de notre structure interne, développement de la police de proximité, modernisation de nos équipements, etc. Selon Winston Churchill : « *L'amélioration est un changement ; être parfait, c'est changer souvent.* » ! Mais qu'est-ce qu'être parfait dans un monde où la criminalité a toujours une longueur d'avance ?

Ce rapport de gestion témoigne de l'effort collectif réalisé avec rigueur, professionnalisme et humanité, et ne se veut pas une analyse approfondie des tendances criminelles. Il traduit aussi la reconnaissance que nous devons à nos partenaires et à la population qui, par sa confiance renouvelée, donne tout son sens à notre engagement.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la PEL et leur témoigne ma gratitude, car grâce à leurs actions, le sentiment de sécurité est bien présent sur le territoire de nos quatre communes, témoin incontestable qu'il fait encore « bon vivre » dans notre région.

Pour conclure, je remercie particulièrement l'ensemble du Comité de direction et du Conseil intercommunal pour leur engagement en faveur de notre association au profit des populations de nos quatre communes durant cette année 2024.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Jean-Marc Chevallaz

## 2.1.2 Composition du CODIR du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024



Jean-Marc CHEVALLAZ  
Président du Comité de direction

Conseiller municipal - Pully

---



Nathalie GREINER  
Vice-Présidente du Comité de direction

Syndique - Belmont-sur-Lausanne

---



Céline DILLNER-REICHEN  
Membre du Comité de direction

Conseillère municipale – Paudex

---



Gil REICHEN  
Membre du Comité de direction

Syndic - Pully

---



Jean-Claude ROCHAT  
Membre du Comité de direction

Conseiller municipal - Savigny

---



Dan-Henri WEBER  
Secrétaire du Comité de direction

Commandant Police Est Lausannois

## 2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2021-2026

---

### 2.2.1 Situation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

#### Membres du bureau :

<u>Fonction</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
Président :	BURRI Fritz	Savigny
Vice-présidente :	YERSIN Lena	Pully
Scrutateurs :	CHASSOT David	Savigny
	LUDE Nathalie	Pully
Secrétaire :	RICHARD Anne-Françoise	-

#### Membres du Conseil intercommunal :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
AESCHLIMANN Christian	Savigny
BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
CUCHE Gérald	Pully
DE LANDERSET Xavier	Paudex
FAVRE Dominique	Pully
* FRANCEY Jérémie	Belmont-sur-Lausanne
GROSSENBACHER Benoît	Belmont-sur-Lausanne
MAEGERLISH Stéphan	Pully
HÄUSERMANN David	Pully
MASMEJAN Lydia	Pully
MICHELET Philippe	Belmont-sur-Lausanne
SANCHEZ Juan José	Paudex
SCHÄPPI Daphnée	Savigny
SCHRANZ Anne	Pully
SPRING Jean-François	Paudex

*\*M. Francey doit encore être assermenté*

#### Membres de la Commission de gestion :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
SCHÄPPI Daphnée	Savigny
SCHRANZ Anne	Pully
SPRING Jean-François	Paudex

#### Membres de la Commission ad hoc :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
YERSIN Lena (Présidente)	Pully
CHASSOT David	Savigny
GROSSENBACHER Benoît	Belmont-sur-Lausanne
SANCHEZ Juan José	Paudex

## **2.3 Séances du Conseil intercommunal**

---

### **Séance du 30 mai 2024 – Grande salle de Paudex**

#### **PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :**

- Préavis 1/2024 - Comptes de l'année 2023
- Préavis 2/2024 – Rapport de gestion 2023

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 1/2024 – Comptes de l'année 2023, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 2/2024 – Rapport de gestion 2023, adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Séance du 14 novembre 2024 – Grande salle de Belmont**

#### **PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :**

- Préavis 3/2024 – Crédit pour l'acquisition d'un radar semi-stationnaire
- Préavis 4/2024 – Budget 2025

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 3/2024 – Crédit pour l'acquisition d'un radar semi-stationnaire – adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 4/2024 – Budget 2025 – adopté à l'unanimité des membres présents.

### 3. RÉSUMÉ DES COMPTES 2024

---

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

#### 3.1 Résultat d'exercice

---

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2024 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

#### 3.2 Analyse des charges de fonctionnement

---

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2024, plus élevées de 0.6% par rapport au budget 2024 et de 5.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2023.

##### 3.2.1 Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et personnel sont en baisse de 0.7% par rapport au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et en hausse de 3.1% par rapport à celles constatées lors du bouclage des comptes 2023.

L'augmentation constatée par rapport aux comptes de l'année 2023 provient pour l'essentiel de l'indexation des salaires et des augmentations statutaires.

##### 3.2.2 Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 3.9% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et en hausse de 11.3% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

Les non dépenses d'un peu plus de CHF 91'500.00 par rapport au budget 2024 s'expliquent de la manière suivante :

##### Explications

Commandes de papier et d'imprimés inférieures aux prévisions	5'500.00 CHF
Publications et annonces inférieures aux prévisions	4'500.00 CHF
Renouvellement des uniformes de travail et cérémonie	40'000.00 CHF
Renouv. radio polycom, accus, recharges inférieur aux prévisions	15'500.00 CHF
Location girafe moins élevée que prévu	10'500.00 CHF
Participation coûts informatiques Ville de Pully moins élevée	25'000.00 CHF
Remplacement véhicule de service	-20'000.00 CHF
Diverses diminutions	10'500.00 CHF
<b>Total des non dépenses</b>	<b>91'500.00 CHF</b>

### 3.2.3 Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 119'379.07 comptabilisée dans les comptes de l'année 2024 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

### 3.2.4 Charges relatives aux intérêts passifs

La somme de CHF 1'388.30 comptabilisée dans les comptes de l'année 2024 concerne les intérêts moratoires relatifs à la Caisse AVS.

### 3.2.5 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

La progression de ce type de charges constatée dans les comptes de l'année 2024 concerne l'ajustement de la réserve sur débiteurs douteux.

## 3.3 Analyse des revenus

---

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2024, plus élevés de 0.6% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2024 et supérieurs de 5.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

### 3.3.1 Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs (+51.8%) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2024 et de 5.1% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

### 3.3.2 Part à des recettes cantonales sans affectation

La somme de CHF 4'665.15 comptabilisée dans les comptes de l'année 2024 concerne la redistribution de la taxe CO2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

## 3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

---

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 14.7% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et supérieurs de 4.9% par rapport aux comptes de l'année 2023.

Ce type de revenus concerne les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures quelque CHF 1'372'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2024 et supérieures d'environ CHF 376'755.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2024	Budget 2024	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lsne	471'062.07	581'300.00	-110'237.93	-19.00%	120.11
Paudex	228'248.71	280'600.00	-52'351.29	-18.70%	150.96
Pully	6'884'446.06	8'028'053.00	-1'143'606.94	-14.20%	352.24
Savigny	406'356.00	472'400.00	-66'044.00	-14.00%	115.90
<b>Total</b>	<b>7'990'112.84</b>	<b>9'362'353.00</b>	<b>-1'372'240.16</b>	<b>-14.70%</b>	<b>280.50</b>

Par rapport à l'année 2023, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Comptes 2024</b>	<b>Comptes 2023</b>	<b>Ecart (en CHF)</b>	<b>Ecart (en %)</b>
Belmont-sur-Lsne	471'062.07	493'359.03	-22'296.96	-4.50%
Paudex	228'248.71	221'916.32	6'332.39	2.90%
Pully	6'884'446.06	6'497'136.50	387'309.56	6.00%
Savigny	406'356.00	400'945.29	5'410.71	1.30%
<b>Total</b>	<b>7'990'112.84</b>	<b>7'613'357.14</b>	<b>376'755.70</b>	<b>4.90%</b>

### 3.5 Conclusion

---

Le treizième exercice de l'association « Sécurité Est Lausannois » se révèle plutôt positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté. Le coût net à charge des communes partenaires a sensiblement diminué par rapport au budget 2024 et est par conséquent resté à peu près au même niveau que celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2023. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de Direction.

Par conséquent, nous gérerons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

## Comptes 2024 par nature

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart
<b>3 CHARGES</b>	<b>12'220'714.20</b>	<b>12'148'133.00</b>	<b>11'639'339.10</b>	<b>72'581.20</b>
<b>30 AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>9'705'604.44</b>	<b>9'772'550.00</b>	<b>9'416'721.80</b>	<b>-66'945.56</b>
300 AUTORITES ET COMMISSIONS	14'737.50	18'500.00	14'512.50	-3'762.50
301 PERSONNEL ADMINISTRATIF ET	7'485'122.80	7'426'000.00	7'202'901.30	59'122.80
303 ASSURANCES SOCIALES	679'218.00	690'400.00	643'094.95	-11'182.00
304 CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	1'146'558.80	1'187'000.00	1'143'513.60	-40'441.20
305 ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	192'286.75	186'500.00	171'957.70	5'786.75
306 INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	19'337.30	27'800.00	22'783.60	-8'462.70
309 AUTRES CHARGES AUTORITES & PERSONNEL	168'343.29	236'350.00	217'958.15	-68'006.71
<b>31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>2'232'352.49</b>	<b>2'324'083.00</b>	<b>2'006'146.50</b>	<b>-91'730.51</b>
310 IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	37'257.38	47'200.00	37'452.69	-9'942.62
311 ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES	347'089.69	393'020.00	239'900.36	-45'930.31
312 ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	81'311.65	89'000.00	77'491.60	-7'688.35
313 ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	63'764.75	62'500.00	62'573.15	1'264.75
314 ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET	148'406.82	146'800.00	137'133.24	1'606.82
315 ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET	109'891.49	114'530.00	90'439.70	-4'638.51
316 LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	266'565.00	266'583.00	254'060.00	-18.00
318 HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	1'171'123.31	1'194'315.00	1'099'190.36	-23'191.69
319 IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS	6'942.40	10'135.00	7'905.40	-3'192.60
<b>32 INTERETS PASSIFS</b>	<b>1'388.30</b>			<b>1'388.30</b>
329 AUTRES INTERETS	1'388.30			1'388.30
<b>33 AMORTISSEMENTS</b>	<b>119'379.07</b>		<b>68'624.40</b>	<b>119'379.07</b>
331 AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU	119'379.07		68'624.40	119'379.07
<b>35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>654.90</b>	<b>1'000.00</b>	<b>446.40</b>	<b>-345.10</b>
352 COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	654.90	1'000.00	446.40	-345.10
<b>36 AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>135.00</b>	<b>500.00</b>		<b>-365.00</b>
366 AIDES INDIVIDUELLES	135.00	500.00		-365.00
<b>38 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET</b>	<b>161'200.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>147'400.00</b>	<b>111'200.00</b>
380 ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE	161'200.00	50'000.00	147'400.00	111'200.00
<b>4 REVENUS</b>	<b>-12'220'714.20</b>	<b>-12'148'133.00</b>	<b>-11'639'339.10</b>	<b>-72'581.20</b>
<b>41 PATENTES, CONCESSIONS</b>	<b>-1'050.00</b>			<b>-1'050.00</b>
410 PATENTES	-1'050.00			-1'050.00
<b>42 REVENUS DU PATRIMOINE</b>	<b>-3'880.00</b>	<b>-4'500.00</b>	<b>-6'100.00</b>	<b>620.00</b>
427 REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE	-3'880.00	-4'500.00	-6'100.00	620.00
<b>43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES</b>	<b>-4'221'006.21</b>	<b>-2'781'280.00</b>	<b>-4'015'464.71</b>	<b>-1'439'726.21</b>
431 EMOLUMENTS	-25'980.34	-21'000.00	-23'455.30	-4'980.34
433 ECOLAGE	-3'509.25		-764.00	-3'509.25
435 VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-64'414.10	-65'780.00	-70'695.00	1'365.90
436 REMBOURSEMENTS DE TIERS	-472'425.95	-194'500.00	-487'428.04	-277'925.95
437 AMENDES	-3'654'676.57	-2'500'000.00	-3'433'122.37	-1'154'676.57
<b>44 PART A DES RECETTES CANTONALES</b>	<b>-4'665.15</b>		<b>-4'417.25</b>	<b>-4'665.15</b>
441 PART AUX IMPOTS S/GAINS IMMOBILIERS	-4'665.15		-4'417.25	-4'665.15
<b>45 PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS</b>	<b>-7'990'112.84</b>	<b>-9'362'353.00</b>	<b>-7'613'357.14</b>	<b>1'372'240.16</b>
452 COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-7'990'112.84	-9'362'353.00	-7'613'357.14	1'372'240.16

## 4. DIRECTION

---



### **Lt-colonel Dan-Henri WEBER**

---

Commandant Police Est Lausannois

Chef de service

Secrétaire du Comité de direction

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CODIR et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe :

- comme Président de la société des officiers des polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises (CCPV) ;
- à la Direction opérationnelle de l'Organisation policière vaudoise (OPV) ;
- à la Conférence des Directeurs des polices vaudoises (CDPV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- au Comité de pilotage programme ODYSSEÉ ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- aux séances de coordination judiciaire de l'OPV ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully – ASEL ;
- aux Manifestations officielles publiques.

### 4.1 Ressources humaines

---

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel, notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec professionnalisme les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Plusieurs collaborateurs ont ainsi pu bénéficier des formations proposées par la Ville comme la gestion de projets, comment évaluer son personnel, la sécurité au travail, comment préparer sa retraite, etc.

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et la borréliose/maladie de Lyme, ainsi que des « massages assis ».

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, pour une durée de 12 mois, un ou une jeune apprenti(e) pour lui permettre de découvrir le monde de la police.

## 4.2 Personnel du service

---

### 4.2.1 Départs

- Le 31 juillet 2024, la sgte Doris Rotach (retraite)
- Le 30 novembre 2024, l'appointé Samuel Guay
- Le 31 décembre 2024, l'appointé Jonathan Cosendai
- Le 31 décembre 2024, l'appointé Thomas Perroud

### 4.2.2 Aspirants nouvellement engagés / 1ère année académique (EA 01-2024)

En septembre 2024

- Aspirant Arthur Durous
- Aspirant Yves-Laurent Jacob

### 4.2.3 Policiers En Formation / PEF / 2ème année pratique (EA 01-2023)

En septembre 2024

- PeF Mickaël Amara
- PeF Fabien Guex
- PeF Lawrence Laughery

### 4.2.4 Engagement de collaborateurs en cours d'année

- Agente Vanessa Mauris (fin de formation EA 01-2022)
- Agent Maxime Furiga (fin de formation EA 01-2022)
- ASP Gabriel Morais Do Couto (01.08.2024)
- M. Alex Regazzoni en CDD (11.03-31.12.2024)

### 4.2.5 Promotions

#### **Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

- L'appointée Virginie Bugnard au grade de caporale
- L'appointé Stéphane Foetisch au grade de caporal
- L'appointé Yannick Richard au grade de caporal
- L'appointée Jenna Velo au grade de caporale
- L'agent Jonathan Cosendai au grade d'appointé
- L'agent Thomas Perroud au grade d'appointé

#### **Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> juillet 2024**

- Le caporal Stéphane Foetisch au grade de sergent-chef
- La caporale Jenna Velo au grade de sergente-majore
- Le sergent Guy Vulliemin au grade de sergent-major
- Le sergent-major David Mamezak à la distinction de cadre intermédiaire.

#### 4.2.6 Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police au **31 décembre 2024** se présente comme suit :

- 1 commandant, chef de service
- 3 officiers
- 1 adjudant-chef
- 5 adjudants
- 12 sergents-majors
- 2 sergents-chefs
- 2 sergents spécialistes
- 6 sergents
- 3 caporaux
- 6 appointés
- 6 agents
- 7 assistants sécurité publiques (ASP)
- 11 employé civil
- + 5 aspirants/PEF hors effectif

Soit 65 collaborateurs actifs, représentant 60.1 EPT (61,6 EPT prévus au budget 2024).

#### 4.2.7 Formation continue

Quelque 1'510 heures ont été consacrées à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Tir au pistolet ;
- Sécurité personnelle ;
- Sensibilisation informatique ;
- BLS-AED (premiers-secours) ;
- Cours de conduite ISP ;
- Cours Police & Société ;
- Cours NAC (Nouveau Animaux de Compagnie).

## 5. DIVISION ADMINISTRATIVE

---



### Capitaine Jean-Claude MANGILI

---

Chef de la Division administrative

Adjoint du Commandant

Membre de l'Etat-Major

Il dirige la division administrative et, outre sa fonction d'adjoint du Commandant, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie
- GT canton-communes – Conférence FOCO
- GT canton-communes – GT RH

### 5.1 Section Police administrative

---

Cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / au téléphone, le renseigner, voire le diriger vers l'entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents / rapports du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (food-truck, marché, stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB-RLADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente de boissons alcooliques, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer l'enregistrement et la restitution des objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

#### 5.1.1 Chancellerie

##### 5.1.1.1 Réquisitions traitées à la demande de diverses autorités

	2024	2023
Préfecture de Lavaux ou Ministère public	44	31
Divers services officiels	374	383
	<b>418</b>	<b>414</b>

### 5.1.1.2 Traitement, facturation et envois des rapports aux diverses instances.

	2024	2023
Préfecture de Lavaux-Oron	956	992
Ministère public + Tribunal des mineurs	1'122	1'004
Divers services officiels	576	678
	<b>2'654</b>	<b>2'674</b>

### 5.1.1.3 Réception

Durant l'année, le personnel administratif accueille et répond, directement au guichet du poste de police ou au téléphone, aux questions administratives de milliers de citoyens.

936 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

#### Permis de pêche

0 permis de pêche 0.00 CHF

Depuis 2013, les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur.

#### Objets trouvés

Objets enregistrés 446

Objets restitués aux ayants droit 176

Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations) 11

Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer 74

L'ensemble des récompenses s'élève à 2'242.00 CHF

Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent 3'989.85 CHF

## 5.1.2 **Police du commerce Ville de Pully**

### 5.1.2.1 Lotos

Autorisations délivrées 2

### 5.1.2.2 Tombolas

Autorisations délivrées 11

### 5.1.2.3 Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2024

Cafés-restaurants	21
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-room sans alcool	1
Buvettes diverses	2
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins/commerces au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	23
Patentes pour la vente au détail de tabac	16
Autorisation spéciale	2
Caveau	1

### 5.1.2.4 Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Taxes perçues	705.00 CHF
---------------	------------

### 5.1.2.5 Utilisation / anticipation du domaine public

- Marché
- Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet
- Musiciens des rues – pantomimes
- Stands divers
- Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues
- Autorisations de parquer pour les entreprises

Taxes perçues	38'527.50 CHF
---------------	---------------

### 5.1.2.6 Taxe de séjour

Montant encaissé	56'738.87 CHF
------------------	---------------

### 5.1.3 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées au cimetière de Chamblandes :

• en tombe à la ligne	21
• en tombe cinéraire et en columbarium	20
• au Jardin du souvenir	52
• en concession de corps	4
• en concession cinéraires	5
• dans une tombe existante	17
• Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	2
Personnes décédées :	
• sur la commune de Pully	78
• sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	6
Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	40'100.00 CHF

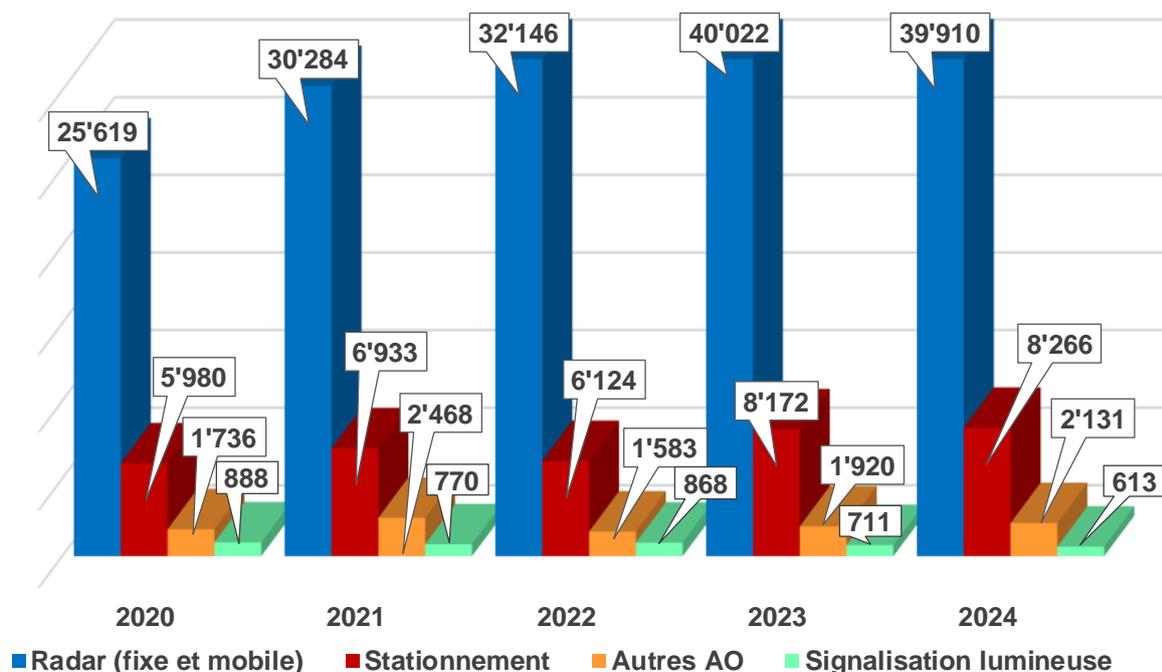
## 5.1.4 BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

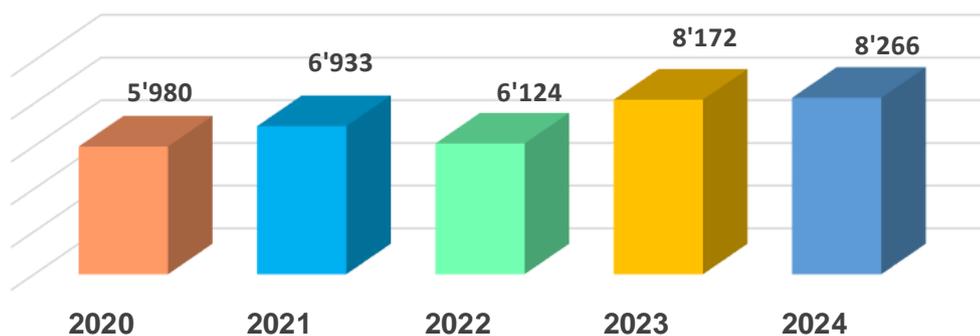
### 5.1.4.1 Amendes d'ordre

#### 5.1.4.2 Statistiques des amendes d'ordre par genre

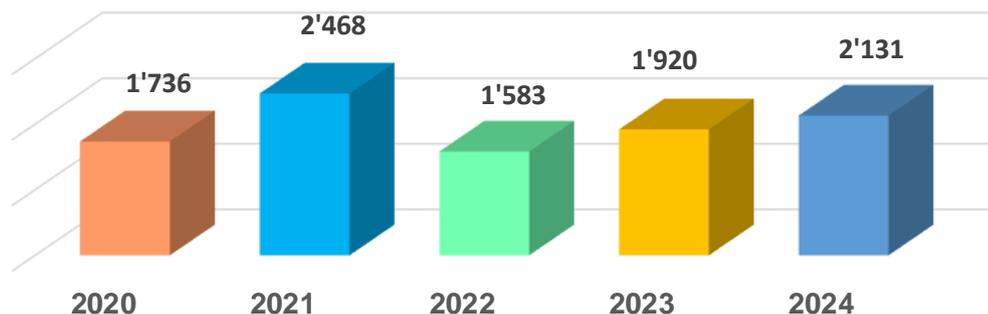
	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2024	Chiffres 2023
Amendes d'ordre (AO) sans vitesse	9'017	811	313	256	10'397	10'092
AO par Police-Secours + Prox	3'294	353	187	256	4'090	3'789
AO par ASP	5'723	458	126	0	6'307	6'303



#### 5.1.4.3 Statistique des AO pour stationnement



#### 5.1.4.4 Statistiques des autres AO (circulation)

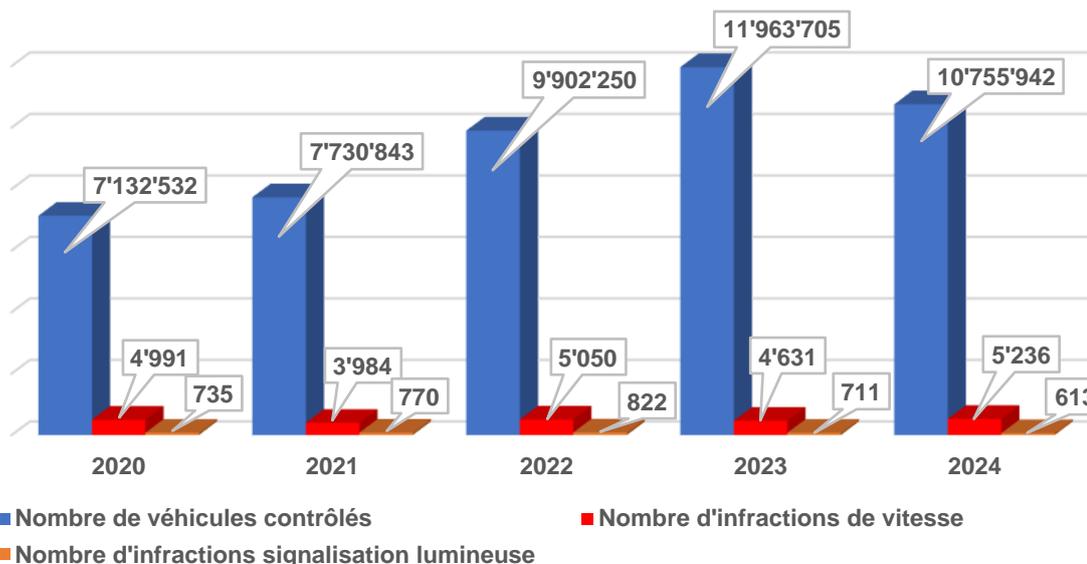


#### 5.1.5 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons en Ville de Pully.

		2024	2023
Vitesse	Nombre de véhicules recensés	10'755'942	11'963'705
	Nombre d'infractions globales :	5'236	5'342
	Nombre d'infractions :	4'623	4'631
	Dépassements dénoncés par AO	4'572	4'585
	Dépassements dénoncés en Préfecture	43	40
	Dépassements dénoncés au Ministère public	8	6
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.042%	0.033%
Signalisation lumineuse	Nombre de véhicules en infraction	613	711
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.0056%	0.0055%

#### 5.1.5.1 Statistiques de la Surveillance Automatique du Trafic (SAT)



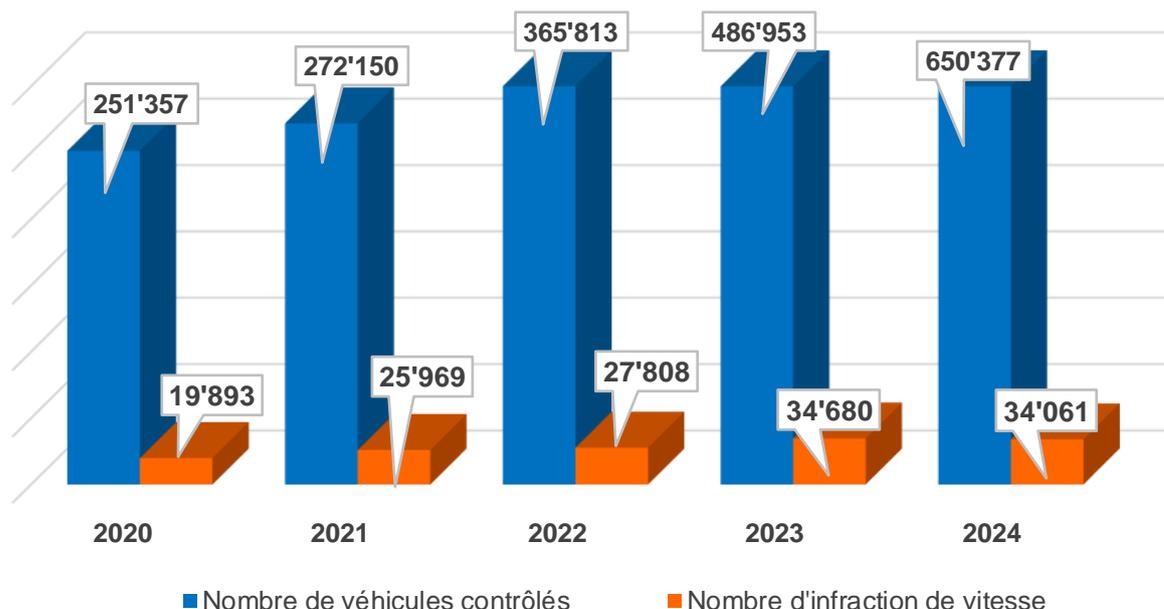
## 5.1.6 Radars (y compris Trucam) sur le territoire de l'ASEL

Le détail des contrôles par radar ou Trucam et des rues concernées sont disponibles à la demande.

				Amendes d'ordre				Préfecture		Ministère public		
		Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	%	+1 à +5 km/h	+6 à +10 km/h	+11 à +15 km/h	+16 à +20 km/h	+ 16 à +24 km/h	+21 à +29 km/h	+25 km/h	+ 30 km/h
<b>Pully</b>	Zone 20	205	78	38.05%	65	10	3		0		0	
	Zone 30	103'373	7'486	7.24%	6'141	1'105	189		47		4	
	Zone 50	39'792	1'019	2.56%	825	141	35		11		7	
	<b>Zone 60 (hors localité)</b>	<b>96'499</b>	<b>3'680</b>	<b>3.81%</b>	<b>2'499</b>	<b>803</b>	<b>264</b>	<b>80</b>		<b>27</b>		<b>7</b>
	<b>Zone 80 (hors localité)</b>	<b>16'345</b>	<b>408</b>	<b>2.50%</b>	<b>298</b>	<b>83</b>	<b>17</b>	<b>3</b>		<b>4</b>		<b>3</b>
<b>Belmont</b>	Zone 30	6'257	902	14.42%	605	206	73		17		1	
	Zone 50	21'278	1'770	8.32%	1'446	258	46		16		4	
	<b>Zone 60 (hors localité)</b>	<b>400</b>	<b>3</b>	<b>0.75%</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Savigny</b>	Zone 50	240'852	15'012	6.23%	9'404	3'610	1'333		571		94	
	Zone 60	11'346	652	5.75%	506	110	30		5		1	
	<b>Zone 60 (hors localité)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
	<b>Zone 80 (hors localité)</b>	<b>23'106</b>	<b>1'134</b>	<b>4.91%</b>	<b>835</b>	<b>209</b>	<b>53</b>	<b>25</b>		<b>11</b>		<b>1</b>
<b>Paudex</b>	Zone 30	468	40	8.55%	29	7	4		0		0	
	Zone 50	90'456	1'877	2.08%	1'571	248	36		18		4	
Total en localité		514'027	28'836	5.61%	20'592	5'695	1'749		685		115	
Total hors localité		136'350	5'225	3.83%	3'633	1'097	334	108		42		11
<b>Total</b>		<b>650'377</b>	<b>34'061</b>	<b>5.24%</b>	<b>24'225</b>	<b>6'792</b>	<b>2'083</b>	<b>108</b>	<b>685</b>	<b>42</b>	<b>115</b>	<b>11</b>
<b>Total radars</b>		<b>650'377</b>	<b>34'061</b>	<b>5.24%</b>	<b>33'208</b>				<b>727</b>		<b>126</b>	

		Pully		Paudex		Savigny		Belmont	
		Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu
En localité	Zone 30 km/h	70 km/h	Ch. du Liaudoz	43 km/h	Ch. de la Grangette			58 km/h	Ch. des Ecaravaz
	Zone 50 km/h	81 km/h	Ch. de Rennier	90 km/h	Rte du Lac	130 km/h	Rte de Lutry	67 km/h	Rte des Monts-de-Lavaux
	Zone 60 km/h					87 km/h	Rte de Vers-chez-les Blancs		
Hors localité	Zone 60 km/h	99 km/h	Rte d'Oron						
	Zone 80 km/h	120 km/h	Rte d'Oron			110 km/h	Rte d'Oron		

### 5.1.6.1 Statistiques du radar mobile



### 5.1.6.2 Radar mobile Pully - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2024	2023
Alpes, Avenue des	7	525	61	11.62%	14.03%
Avenir, Avenue de l'	6	240	30	12.50%	16.40%
Bellevue, Avenue de	4	221	13	5.88%	16.87%
Belmont, Avenue de	2	32	0	0.00%	0.00%
Bouvreuil, Chemin des	7	1'280	114	8.91%	19.43%
Bruyère, Chemin de la	5	370	38	10.27%	13.81%
Cerisiers, Avenue des	6	1'447	106	7.33%	8.65%
Chamblandes, Chemin de	5	338	30	8.88%	12.29%
Chantemerle, avenue de	0	0	0	0.00%	9.09%
Château-Sec, Chemin du	10	4'331	420	9.70%	12.60%
Chenaule, Rte de	1	1'184	2	0.17%	1.56%
Clair Matin, Chemin de	4	196	26	13.27%	16.84%
Daillette, Chemin des	2	40	5	12.50%	5.45%
Davel, Chemin	8	632	131	20.73%	22.88%
Désertes, Avenue des	0	0	0	0.00%	1.66%
Deux-Pont, Avenue des	5	738	96	13.01%	16.53%
Fau-blanc, Chemin du	4	640	84	13.13%	7.55%
Fontanettaz, Ch. de la	1	26	2	7.69%	0.00%
Forêt, bd de la	5	5'360	166	3.10%	4.81%
Gare, Rue de la	1	12	0	0.00%	0.00%
E. Guillemin, avenue	2	475	75	15.79%	15.67%
Général Guisan, avenue	4	2'980	23	0.77%	1.53%
Lavaux, avenue de	2	1'800	8	0.44%	1.79%
Leisis, chemin de	2	21	2	9.52%	11.11%
Liadoz, chemin du	21	17'054	1'609	9.43%	12.04%
Manoir, chemin du	3	170	19	11.18%	14.38%
Montillier, chemin du	1	45	7	15.56%	10.91%
Oisillons, chemin des	1	21	3	14.29%	11.72%

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2024	2023
Oron, rte de	42	111'660	4'087	3.66%	6.44%
Osches, chemin des	10	780	56	7.18%	12.93%
Pallin, chemin de	3	225	26	11.56%	11.60%
Peupliers, Avenue des	2	94	13	13.83%	11.00%
Plage, Ch. de la	2	325	64	19.69%	0.00%
Poste, rue de la	19	64'986	1'951	3.00%	5.23%
Préau, chemin du	2	87	4	4.60%	0.00%
C.-F. Ramuz, avenue	1	269	2	0.74%	2.27%
Rennier, chemin de	13	10'592	685	6.47%	5.88%
Reymondin, avenue de	21	21'570	2'356	10.92%	13.59%
Roches, Ch. Des	2	410	8	1.95%	0.00%
Rochettaz, avenue de	10	2'143	124	5.79%	8.08%
Senalèche, avenue de	2	49	3	6.12%	16.07%
Somais, chemin de	0	0	0	0.00%	13.89%
Source, chemin de la	5	172	27	15.70%	19.23%
Tilleuls, chemin des	13	2'125	182	8.56%	9.84%
Viaduc, chemin du	2	12	0	0.00%	0.00%
Vignes, chemin des	2	30	11	36.67%	11.69%
Villardin, avenue de	2	507	2	0.39%	1.10%
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>256'214</b>	<b>12'671</b>	<b>4.95%</b>	<b>7.00%</b>

#### 5.1.6.3 Radar mobile Paudex - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2024	2023
Bernadaz, rte de la	1	25	0	0.00%	0.00%
Bordinette, route de la	3	20	0	0.00%	16.06%
Charrettaz, ch. de la	2	17	0	0.00%	0.00%
Grangette, chemin de la	14	431	40	9.28%	0.00%
Lac, Route du	28	84'480	1'796	2.13%	2.80%
Simplon, route du	12	5'951	81	1.36%	1.10%
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>90'924</b>	<b>1'917</b>	<b>2.11%</b>	<b>2.80%</b>

#### 5.1.6.4 Radar mobile Belmont-sur-Lausanne - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2024	2023
Amier, Route d'	19	3'720	593	15.94%	16.56%
Blessoney, Chemin du	2	83	8	9.64%	0.00%
Burenos, Route du	12	5'155	490	9.51%	10.33%
Chaffeises, Route des	5	1'873	97	5.18%	9.59%
Chatruffe, Chemin de	6	140	44	31.43%	23.77%
Courtillet, Chemin du	3	47	11	23.40%	17.57%
Crau-au-Fer, Chemin du	0	0	0	0.00%	12.50%
Cure, Chemin de la	2	35	2	5.71%	0.00%
Ecaravez, Chemin des	2	75	12	16.00%	11.24%
Grands Champs	0	0	0	0.00%	0.00%
La Louche, Route de	10	638	68	10.66%	14.28%
Léchire, Chemin de la	3	74	4	5.41%	12.22%
Monts-de-Lavaux, rte des (hloc)	1	400	3	0.75%	0.00%

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés 2024	2023
Monts-de-Lavaux, rte des (loc)	18	14'900	1'243	8.34%	7.58%
Pâquis, Chemin du	1	35	4	11.43%	18.75%
Plan, Chemin du	3	285	31	10.88%	16.00%
Pralets, Chemin des	3	157	29	18.47%	0.00%
Signal, Route du	5	185	20	10.81%	44.00%
Villars, chemin de	6	133	16	12.03%	15.63%
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>27'935</b>	<b>2'675</b>	<b>9.58%</b>	<b>9.77%</b>

#### 5.1.6.5 Radar mobile Savigny - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés 2024	2023
Chexbres, route de	33	87'480	5'573	6.37%	11.23%
Claie-aux-Moines, route	10	7'966	407	5.11%	3.65%
Cullayes, route des	3	510	71	13.92%	12.54%
Eden-Roc	1	10	0	0.00%	0.00%
Grenet, route du	3	929	79	8.50%	10.20%
Jorat, route du	6	1'571	281	17.89%	15.01%
Lutry, route de	44	103'324	6'403	6.20%	9.28%
Miguettes, route des	0	0	0	0.00%	28.13%
Mollie-Margot, route de	6	2'221	108	4.86%	5.36%
Oron, route d'	32	65'562	3'587	5.47%	6.22%
Roche, route de la	2	265	28	10.57%	6.14%
Ancienne-Poste, rte de	2	16	0	0.00%	0.00%
Vers-chez-les, route de	6	5'450	261	4.79%	6.48%
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>275'304</b>	<b>16'798</b>	<b>6.10%</b>	<b>8.60%</b>

#### 5.1.7 Commission de police et des contraventions (CPC)

- Elle a traité 3'381 cas (2'718 en 2023), soit :
  - pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
  - pour des dénonciations sur fonds privés.
- Elle a cité 0 contrevenant.
- Elle a émis :
  - 0 prestation au travail ;
  - 2 réprimandes (mineurs) ;
  - 0 avertissements ;
  - 59 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police et des contraventions a envoyé 1'720 sommations de payer (898 en 2023) dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années. D'autre part, 330 ordonnances de conversion ont été prononcées (236 en 2023).

## 5.1.8 Montants encaissés

### 5.1.8.1 Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	239'509.81 CHF
Macarons résidents / employés communaux / enseignants	270'112.50 CHF
Parking des Alpes / Abonnements	13'970.00 CHF
Total	<u>523'592.31 CHF</u>

### 5.1.8.2 Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

#### Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	441'861.00 CHF
Radar mobile	1'648'840.00 CHF
Radar fixe / surveillance automatique des feux	340'000.00 CHF

#### Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance  
automatique des feux – règlements communaux

Infractions sur fonds privé	64'741.67 CHF
-----------------------------	---------------

Revenu brut des amendes encaissées, après déductions des divers frais de procédure (sentences, contentieux)	<u>2'495'442.67 CHF</u>
--	-------------------------

## 5.1.9 Actions administratives

	2024	2023
Commandements de payer enregistrés	1'755	1'883
Commandements de payer notifiés	1'072	1'087
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	76	73
Notifications administratives pour instances diverses	53	53

## 6. DIVISION OPERATIONNELLE

---

### 6.1 Chef Sécurité publique

---



#### **Premier-Lieutenant Sébastien RICHON**

---

Chef opérationnel

Membre de l'Etat-Major

Il dirige la division opérationnelle qui comprend les entités chargées d'assurer les missions générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme :

#### **Police mobile**

- Centrale téléphonique – réception PS
- Unités d'interventions police-secours

#### **Police territoriale**

- Unité proximité
- Unité prévention
- Unité radar
- Unité Garde-parcs

Il participe notamment aux :

- GT canton-communes Chef OP OPV
- GT canton-communes PS canton

### 6.2 Section Police mobile

---



#### **Adjudant-chef Christophe Aeby**

---

Chef Police mobile

Membre de l'Etat-Major

#### **6.2.1 Centrale téléphonique – Réception PS**

La centrale téléphonique de Police-secours réceptionne annuellement plusieurs dizaines de milliers d'appels. Ceux-ci proviennent notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale (CVP) pour les interventions urgentes ayant lieu sur notre territoire opérationnel, ou directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions moins urgentes ou pour des questions diverses.

Le personnel de la division opérationnelle accueille quotidiennement des citoyens afin d'obtenir des renseignements, y déposer plainte ou pour simplement obtenir une écoute attentive à toutes sortes de problématiques

## 6.2.2 Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police, qui correspondent aux interventions dites urgentes « 117 », les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction et incivilité en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.



## 6.2.3 Activité générale des unités Police-secours et Police de proximité

### 6.2.3.1 Interventions

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2024	Chiffres 2023	Variation 2024 / 2023
Troubles et nuisances	229	15	22	31	0	297	300	-1.00%
Assist. div. et à caractère social	1'624	107	195	217	0	2'143	2'244	-4.50%
Alarmes diverses	34	7	2	2	0	45	25	80.00%
Recherche personnes	27	1	3	3	0	34	28	21.43%
Appuis autres POLCOM/GDM	0	0	0	0	187	187	151	23.84%
<b>Total</b>	<b>1'914</b>	<b>130</b>	<b>222</b>	<b>253</b>	<b>187</b>	<b>2'706</b>	<b>2'748</b>	<b>-1.53%</b>

	2024	2023
<b>Personnes contrôlées ou recherchées</b>	1'805	1'794
<b>Personnes interpellées</b> (flagrant délit ou recherchée par une instance)	216	176

### 6.2.3.2 Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

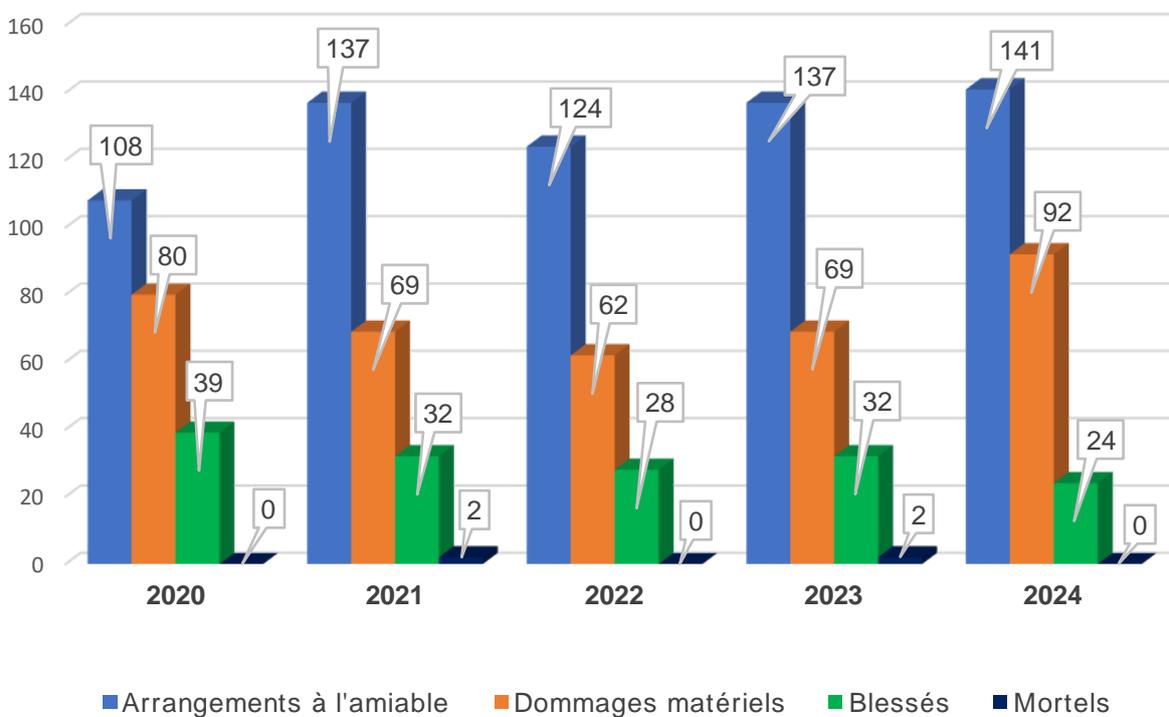
Quantité de stupéfiants saisie (Infractions constatées par Police Est Lausannois)	2024	2023
Haschisch – Marijuana – Cannabis	131.64 gr	292 gr
LSD	-	-
Cocaïne	-	2.25 gr
Ecstasy	2.5 pilules	-
Kétamine	-	2 gr
MDMA	-	-
Crack	-	-

### 6.2.3.3 Accidents de la circulation routière



		Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2024	Chiffres 2023	Variation 2024 / 2023
<b>Dégâts matériels (total)</b>		75	9	14	18	116	69	<b>68.12 %</b>
<b>Dommages matériels</b>	- Dégâts matériels simples	17	1	4	9	31	22	<b>40.91 %</b>
	- avec fuite	33	3	5	6	47	43	<b>9.30 %</b>
	- avec ivresse/surmenage /médicaments	9	2	2	0	13	4	<b>225.00 %</b>
	- avec consommation stupéfiants	0	1	0	0	1	0	<b>100.00 %</b>
<b>Blessés</b>	- avec blessé(s)	15	2	3	3	23	30	<b>-23.33 %</b>
	- avec blessé(s) et fuite	0	0	0	0	0	1	<b>-100.00 %</b>
	- avec blessé(s) ivresse/ surmenage/médicaments	1	0	0	0	1	1	<b>0.00 %</b>
<b>Mortel</b>	- mortel	0	0	0	0	0	2	<b>-100.00 %</b>
<b>Accident sans constat</b>		101	11	5	24	141	137	<b>2.92 %</b>
<b>Total</b>		176	20	19	42	257	240	<b>7.08 %</b>

### Statistique Accidents



## 6.2.4 Ivresses au volant/guidon

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2024	Chiffres 2023	Variation 2024 / 2023
Ivresse non qualifiée (0,5 ‰)	27	6	0	9	42	30	40.00%
Ivresse qualifiée (dès 0,8 ‰)	32	8	1	2	43	40	7.50%
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>85</b>	<b>70</b>	<b>21.43%</b>

## 6.2.5 Véhicules / plaques trouvés ou volés

	2024		2023	
	Trouvés	Volés	Trouvés	Volés
Voitures	1	2	-	3
Cycles/cyclomoteurs	15	39	19	22
Motocycles	5	6	3	7
Plaques	18	2	21	3
	<b>39</b>	<b>49</b>	<b>43</b>	<b>35</b>
	<b>88</b>		<b>78</b>	

## 6.2.6 Plaintes enregistrées

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2024	Chiffres 2023	Variation 2024 / 2023
Vol simple	72	4	1	0	55	132	147	-10.20%
Vol à la tire	11	0	0	0	28	39	34	
Vol à l'astuce	7	0	0	0	2	9	8	
Vol avec effraction véhicules	50	2	0	1	17	70	46	
Vol d'usage	54	1	1	0	38	94	39	
Dommages à la propriété	45	2	7	10	3	67	91	-26.37%
Voies de fait - Lésions corporelles	13	0	0	2	5	20	24	
Injures/calomnie/diffamation	13	0	0	3	0	16	27	
Constats de cambriolage	84	4	9	11	4	112	91	23.08%
Constats violences domestiques	19	1	0	4	0	24	26	
Autres plaintes	44	4	5	5	58	116	254	-54.33%
Cyber (nouvelle statistique dès 2024)	94	2	12	6	45	159		
<b>Total</b>	<b>506</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>255</b>	<b>858</b>	<b>787</b>	<b>9.02%</b>

### 6.3 Section Police territoriale

---



#### **Adjudant Pierre-Alain MORIER**

---

Chef Police territoriale

Membre de l'Etat-Major élargi

Le chien des voisins qui aboie à toutes heures ? Une personne qui importune constamment ses voisins ? La présence récurrente de déchets sauvages ? Le mauvais comportement des deux-roues ? Le rappel à la Loi aux mineurs ? Voici quelques situations parmi d'autres, souvent à mi-chemin entre le pénal et le civil, et auxquelles, avant 2014, il n'était pas aisé de remédier.

La création de la section proximité a changé la donne. Nous travaillons dans des circonstances qui « empoisonnent » la vie des gens qui les subissent au quotidien. Nous tâchons de réduire, voire de supprimer, l'intensité de ces problèmes.

**L'objectif de la section de proximité est de dédier des agents à ces missions afin de faciliter les rapports avec la population.**

La clé de voûte du système est le réseau de partenaires que chaque répondant crée dans sa zone d'activité comme les autorités, les administrations communales, les écoles, les commerçants, les concierges, la maison des jeunes, les travailleurs sociaux et bien d'autres.

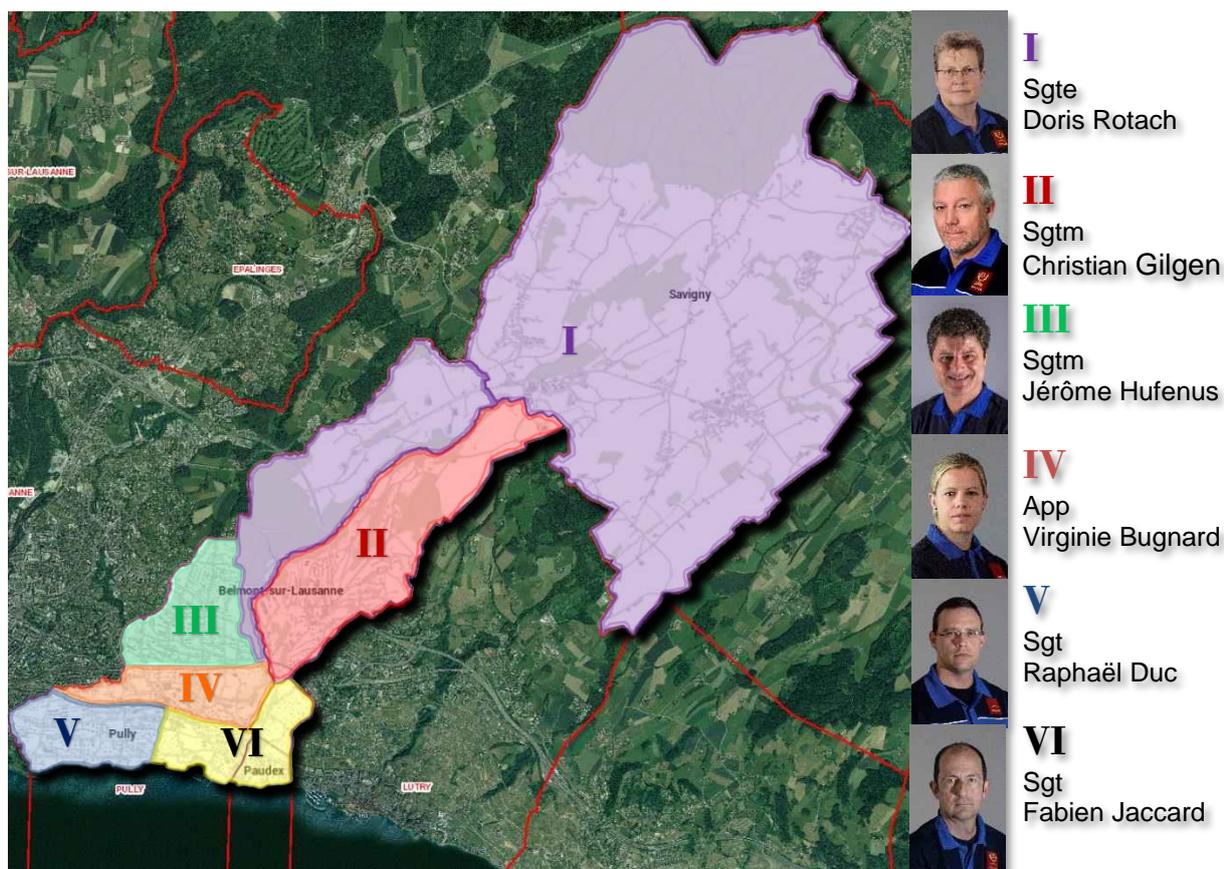


Depuis sa création en 2014, la section Prévention Proximité, qui compte actuellement 8 collaborateurs, ne cesse de s'accroître et de diversifier son activité. Afin de répondre aux attentes. Ses missions sont notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et, si possible, de proposer des solutions durables ;
- Définir la cause d'un conflit de voisinage et effectuer une approche en résolution de problème avec les plaignants ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière et des délits dans les établissements scolaires et au gymnase ;
- Etablir un contact privilégié avec les jeunes, les écoles et les parents ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers) ;
- Lutter contre les incivilités et la petite à moyenne délinquance ;
- Faire respecter la propreté sur la voie publique.

### 6.3.1 Unité Proximité

Le territoire opérationnel est divisé en 6 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major.





Durant l'année 2024, les policiers de la cellule ont effectué diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits de voisinage et entre élèves. Plus de 3'912 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs (5'048 en 2023), notamment lors de patrouilles pédestres ou en étant présents aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de l'unité ont procédé à 79 contrôles où quelques 62 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions.

30 contrôles ont été organisés uniquement dans un but de sensibilisation et dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier à la demande de propriétaires/locataires.

### 6.3.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2023-2024, les spécialistes de la prévention scolaire ont dispensé plus de 128 heures d'enseignement auprès de 147 classes enfantines et primaires, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> cycle HarmoS des établissements scolaires de Pully, Paudex, Belmont et Savigny. Cela nous a ainsi permis de rencontrer près de 2'908 écoliers, y compris les étudiants de 3<sup>ème</sup> année du gymnase de Chamblandes à Pully.



A l'instar de 2023, des cours théoriques et pratiques ont été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6<sup>ème</sup> HarmoS, nous ont à nouveau permis de rencontrer plus de 200 écoliers scolarisés dans les classes de l'Etablissement primaire de Pully - Paudex - Belmont.

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2024	Chiffres 2023
Ecoles	920	78	156	220	1'374	1'098
Patrouilles préventives	5'724	437	469	932	7'562	7'289
<b>Total</b>	<b>6'644</b>	<b>515</b>	<b>625</b>	<b>1'152</b>	<b>8'936</b>	<b>8'387</b>

Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8<sup>ème</sup> cycle HarmoS. 16 classes entre Pully, Belmont et Savigny ont ainsi été sensibilisées, Paudex n'ayant pas de 8<sup>ème</sup> année. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.



**QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2024 DANS LE DOMAINE DE LA CIRCULATION :**



## QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2024 DANS LE DOMAINE DE LA CRIMINALITÉ :



Money Muling et faux emplois :  
le piège du blanchiment d'argent



Usurpation d'identité :  
comment s'en protéger



### 6.4 Unité Radar



Radar mobile

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 1'018 jours (1'076 en 2023).

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile, ainsi que d'un appareil portable Trucam II qui peut être utilisé dans d'autres conditions, notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h et en présence d'obstacles. Des critères légaux très stricts, basés notamment sur

la visibilité, les distances et les angles de contrôle, fixent les conditions permettant de déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.



Trucam



Les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed) permettent de maintenir un taux moyen de quelque 10 % de véhicules en infraction sur l'ensemble de notre secteur d'intervention. Toutefois, force est de constater que sur certaines artères, notamment dans les zones 30 km/h, ce taux reste malheureusement largement supérieur. L'objectif sera donc de faire diminuer ce taux d'infraction par l'adoption de mesures préventives telles que la mise en place de mobilier urbain et le maintien des contrôles pédagogiques et dissuasifs.

## 6.5 Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parquage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité, composée de 4 Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- Le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc...) ;
- Une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- Une mission journalière de sécurisation d'un passage pour piétons situé sur le trajet des écoliers.
- Un appui aux autres sections police lors de manifestations, contrôles routiers, incendies, accidents, diverses préventions et recherches de personnes ou véhicules.
- Des tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- Des transferts de documents et autres prélèvements pour les autorités.
- Le contrôle spontané de la signalisation routière.
- 120 heures (149 en 2022) ont notamment été effectuées pour la police des déchets (surveillance Eco points – littering etc.) en tant que tâches optionnelles pour la Ville de Pully.



## 7. DIVISION TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

---



### **Premier-Lieutenant Christian BAERISWYL**

---

Chef des Services généraux

Membre de l'Etat-Major

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé, ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique « police » est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

### 7.1 Signalisation Routière (SR)

---

L'unité SR, composée de 5 collaborateurs (2 responsables au bureau SR, 3 collaborateurs constituant l'équipe technique et un CDD du 11 mars au 31 décembre 2024) gère notamment les missions suivantes :

- Les panneaux de signalisation lors des demandes de réservations de places de parc pour les chantiers, manifestations, déménagements et livraisons privés ;
- Exécuter le marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc, passages de sécurité pour piétons, pose de pictogrammes, etc.) ;
- Entretien et, si besoin, remplacer les signaux routiers défectueux ;
- Appuyer et collaborer avec les responsables des divers services techniques de nos communes partenaires (élaborations de plan de circulation, stationnement, etc.) ;
- Collaborer avec les diverses unités du service de police, en particulier pour la prise en charge de certains motocycles signalés, abandonnés (pose des appareils de comptage pour la circulation, etc.) ;
- Gestion administrative et logistique pour la bonne marche de l'unité SR (planification du travail, horaires, demande de congés, achat et entretien du matériel, machines et des véhicules, etc.) ;
- Contrôle des chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière ;
- Séances avec les entreprises générales de construction, travaux routiers, gérances et propriétaires.

En 2024, l'unité SR a dû faire face, comme d'accoutumée, à de nombreuses sollicitations pour l'ensemble des communes partenaires, afin de compléter sa propre signalisation routière en général, rectifier d'anciennes règles de circulation ne répondant plus aux normes actuelles et rafraîchir son marquage routier afin d'améliorer la sécurité routière. Il est à relever également un appui aux nombreuses manifestations de notre région ainsi qu'aux différents travaux routiers d'importance, dans leurs phases finales (chantier hypercentre Pully, ainsi qu'à Belmont pour les travaux sur Chaffeises-Burenos). De nombreuses séances de préparation et d'installation de chantiers divers nous ont occupés au quotidien. Le nombre croissant de permis de fouille pour le tirage et la pose de fibre optique, pratiquée très souvent de manière hasardeuse sur notre territoire, nous a obligé à réagir pour éviter des sérieux accidents.

Dans le domaine de la prévention, notre service a continué à améliorer les procédures afin de garantir la sécurité de son personnel au travail.

La SR est intervenue à 35 reprises (25 en 2023) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de dégradations.

700 interdictions de parquer (600 en 2023) ont été posées sur l'ensemble de la ville.

Plus de 150 demandes de réservations de places de stationnement (120 en 2023) ont été traitées pour des privés, des entreprises et nos communes partenaires.

Plus de 90 heures (110 en 2023) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de Pully et plus de 450 heures (90 en 2023) pour les creuses privées et pose de la fibre optique, en forte augmentation.

### **7.1.1 Peinture utilisée (en kg)**

L'équivalent de 800 kg de peinture (mono composant et deux composants) et quelque 200 litres de diluant ont été utilisés pour le marquage routier.

### **7.1.2 Véhicules de service**

- Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police VW) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police KIA) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 203 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 401 (voiture civile Opel) – véhicule banalisé
- Ramu 402 (voiture civile Toyota) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon Mercedes à pont) – signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter EFUN E-JET électrique) – EM, LOG et ASP
- Ramu 603 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Signalisation Routière
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste
- 3 vélos électriques – EM, PP et LOG

Sur l'ensemble de l'année, et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru 183'876 km.

## 8. CONCLUSION

---

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2024 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 6 mai 2025.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION  
Le président



J.-M. Chevallaz



Le secrétaire



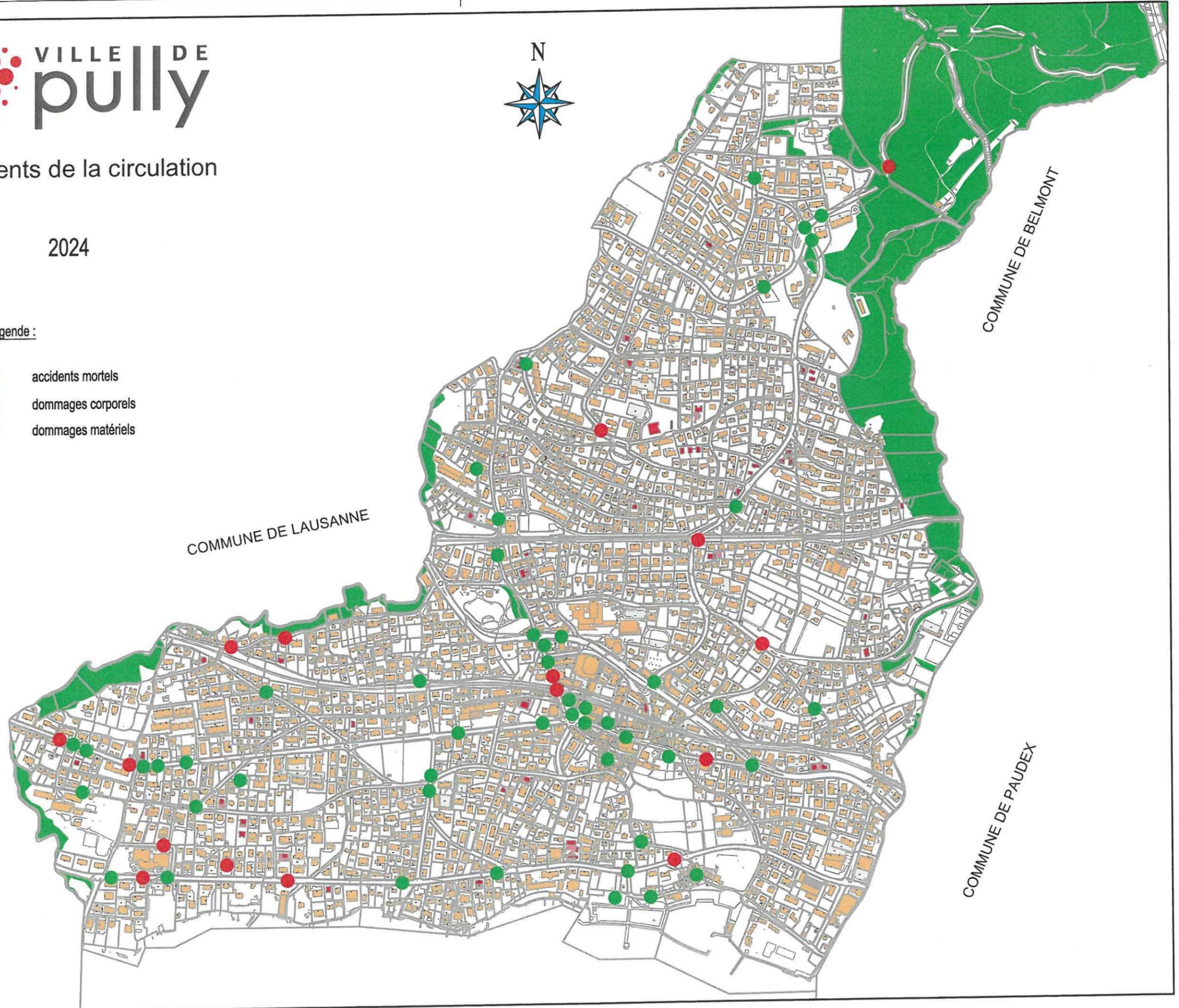
D.-H. Weber

Accidents de la circulation

2024

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels





MONTS DE PULLY

Bois de Chenaulaz et Trois Chasseurs

Accidents de la circulation

2024

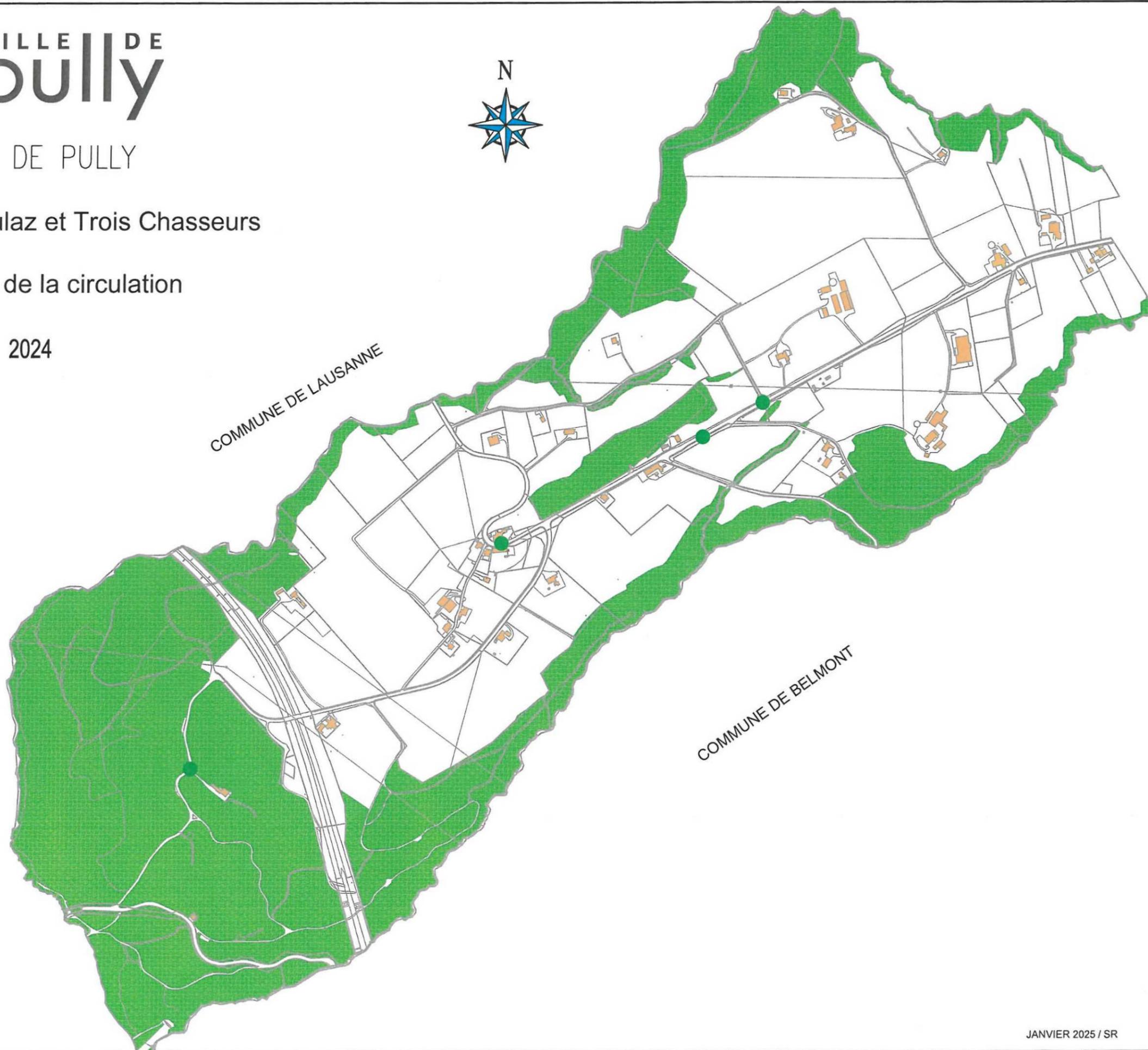


COMMUNE DE LAUSANNE

COMMUNE DE BELMONT

Légende :

-  accidents mortels
-  dommages corporels
-  dommages matériels



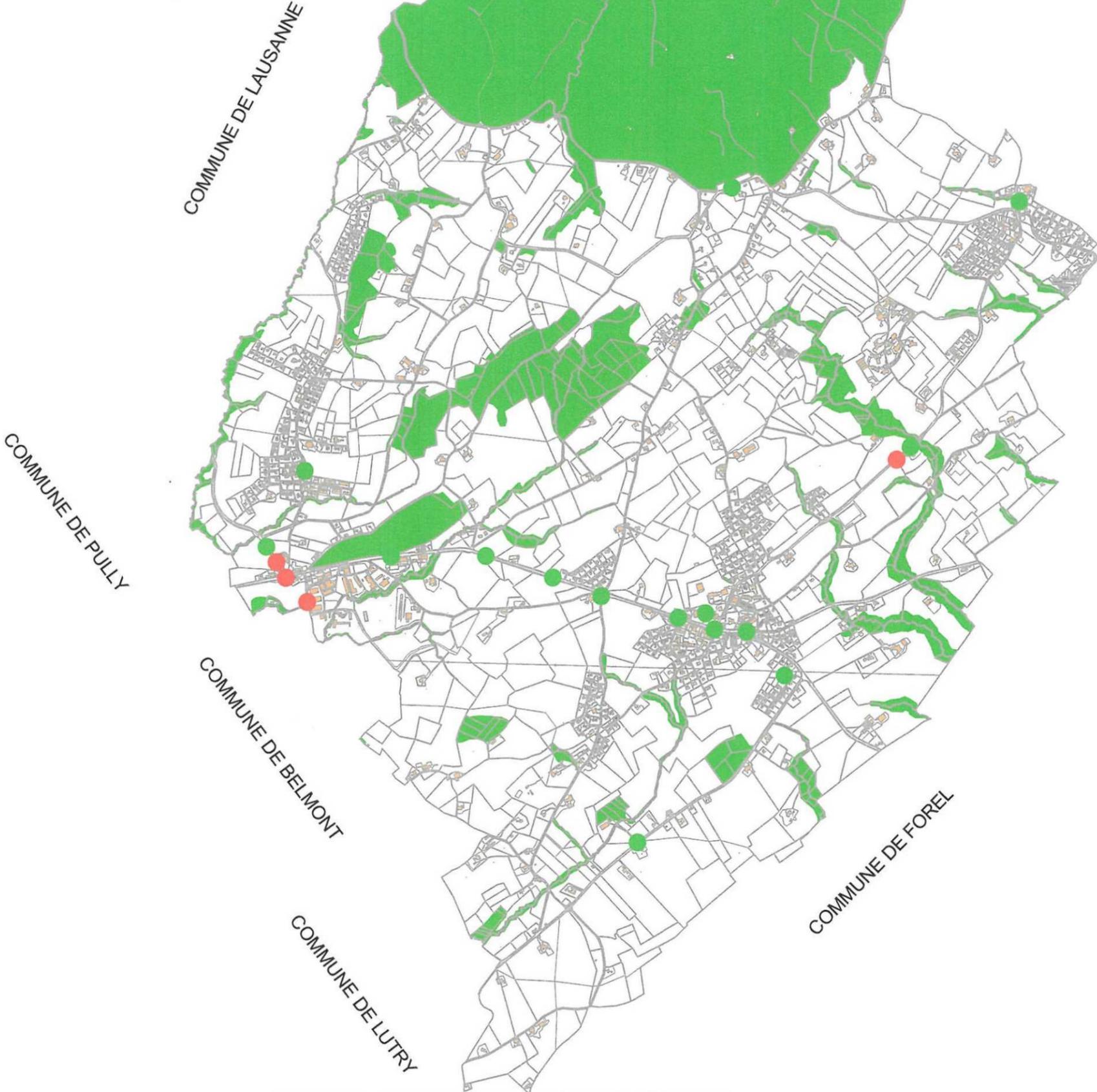
# COMMUNE DE SAVIGNY

Accidents de la circulation

2024

Légende :

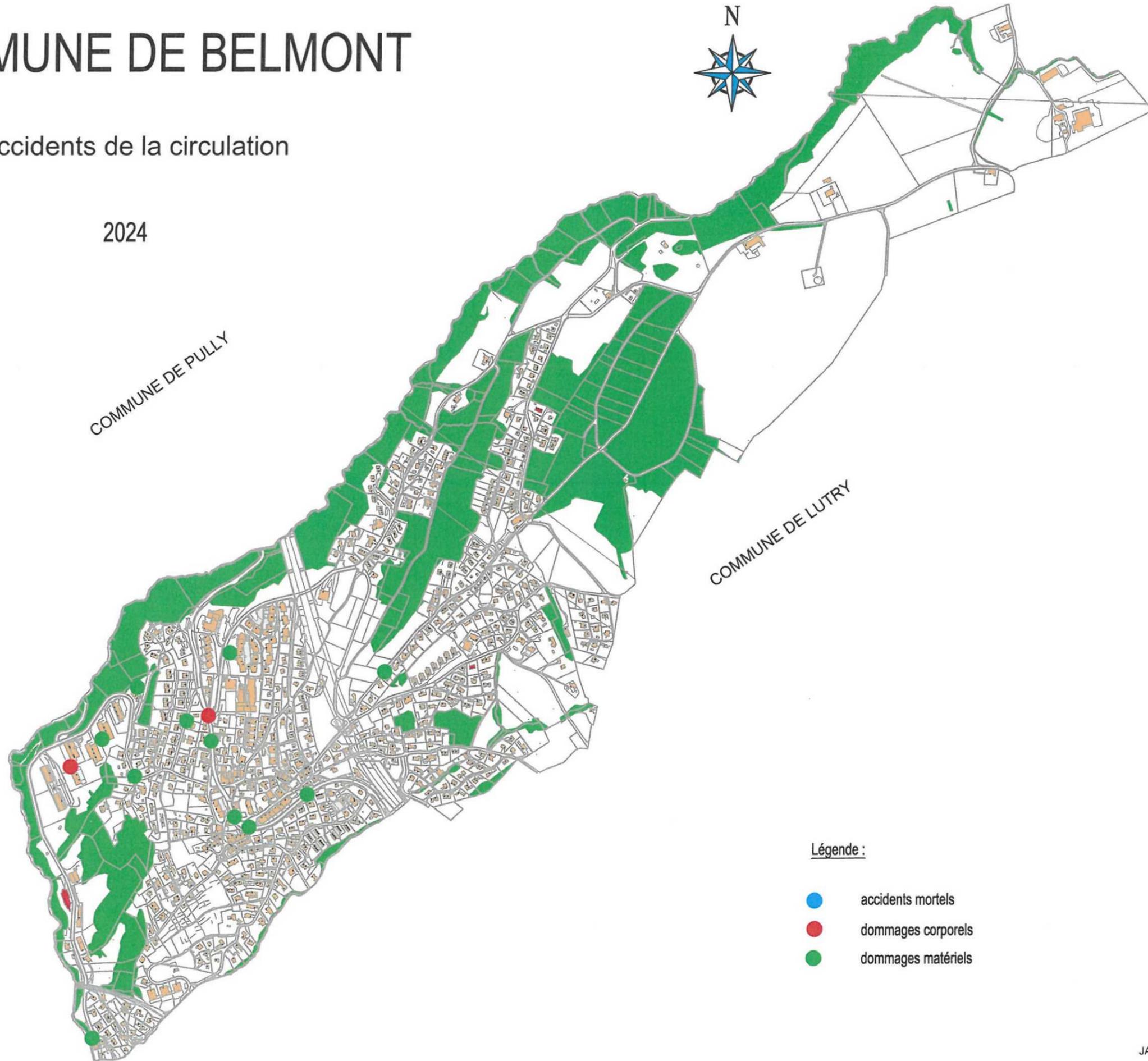
- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



# COMMUNE DE BELMONT

Accidents de la circulation

2024



# COMMUNE DE PAUDEX

## Accidents de la circulation

2024

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels

